



CHARTRE ACHATS REponsables ET RELATIONS FOURNISSEURS





La Noix Gaillarde ("LNG") est engagée à mener tous les aspects de son activité de façon éthique, avec intégrité et en conformité avec toutes les lois applicables.

Cet engagement est une source de fierté et de force pour LNG et nous l'affirmons à travers cette charte qui a pour objectif d'impliquer tous les affiliés à LNG dans le monde entier, y compris nos partenaires, fournisseurs, leurs employés et leurs sous-traitants dans la poursuite de ces principes et valeurs.

Notre charte fournisseur, intégrée à notre processus d'achat, formalise nos attentes éthiques, sociales et environnementales. Elle vise une démarche de progrès partagé, transparente et durable, au-delà des obligations légales.

Présentation

La Noix Gaillarde est une entreprise française spécialisée dans la transformation et la commercialisation de fruits secs à coque. Implantée en Corrèze, au cœur de la première région de production de noix en France, LNG s'appuie sur plus de 30 ans de savoir-faire artisanal pour proposer des produits de qualité.

Soucieuse de répondre aux enjeux sociétaux actuels, LNG a lancé en 2023 une démarche RSE ambitieuse. Notre ambition : conjuguer performance économique, engagement social et responsabilité environnementale. C'est dans ce cadre que nous avons construit notre démarche d'Achats Responsables.

Pourquoi une charte Achats Responsables ?

Cette charte est un cadre de référence commun pour tous nos fournisseurs, partenaires et prestataires. Elle formalise les principes éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux que nous attendons dans le cadre de nos relations commerciales afin de garantir des pratiques éthiques et durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

1. Respect des lois et engagements fondamentaux

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les législations locales, nationales et internationales. En cas de conflit entre les principes de cette charte et les lois locales, les fournisseurs doivent se conformer à la législation la plus stricte.



2. Nos engagements sociaux

L'esclavage moderne

L'esclavage moderne constitue un crime grave et une violation des droits humains fondamentaux. Il se manifeste sous différentes formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire, le travail des enfants et la traite des êtres humains. Ces pratiques partagent toutes la privation de liberté d'une personne, exploitée à des fins personnelles ou commerciales. LNG adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne. La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne, dans le cadre des relations entretenues avec LNG, incombent à l'ensemble des parties prenantes. Les fournisseurs sont invités à signaler promptement toute suspicion d'esclavage moderne au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou permettre l'utilisation du travail forcé, servitude ou obligatoire. Cela inclut le travail impliquant la coercition, des menaces directes de violence ou des formes plus subtiles de contrainte.

Enfin, il est strictement interdit aux fournisseurs de faire travailler des mineurs en deçà de l'âge légal en vigueur dans le pays d'activité. En toute circonstance, les fournisseurs doivent respecter les principes des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants. Les fournisseurs doivent s'assurer que les enfants sont protégés contre toute forme d'exploitation économique et contre tout travail qui nuirait à leur éducation, leur santé ou leur développement.

Liberté d'association

Sous réserve de la législation locale, les fournisseurs doivent garantir à leurs employés la liberté d'adhérer à toute organisation représentative. Ils doivent également permettre la négociation collective et adopter une attitude ouverte et respectueuse vis-à-vis des représentants des employés.

Santé et sécurité

Les fournisseurs sont tenus de mettre en place un environnement de travail sain et sécurisé, conforme aux lois et normes applicables. Cela inclut, a minima, l'accès à des sanitaires, à de l'eau potable, à un hébergement adéquat (le cas échéant) et à des installations d'entreposage propres. Ils doivent également fournir les équipements de protection individuelle nécessaires, offrir une formation adaptée et associer les salariés à la démarche de prévention des risques liés à leurs postes.



Égalité des chances, non-discrimination et diversité

Les fournisseurs doivent respecter strictement les dispositions légales relatives à l'égalité des chances et à la non-discrimination. Aucun salarié ne doit faire l'objet de discrimination à quelque stade que ce soit (recrutement, rémunération, formation, promotion, licenciement, retraite) sur la base de critères tels que la race, l'origine ethnique, la nationalité, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques, la situation familiale, l'âge, ou tout autre critère protégé par la loi.

Horaires de travail

Les fournisseurs doivent se conformer à la réglementation applicable en matière de temps de travail, de repos et de congés. Chaque salarié doit bénéficier d'au moins un jour de repos pour chaque période de sept jours consécutifs travaillés.

Salaires et conditions d'emploi

Les conditions d'emploi doivent être communiquées de manière claire, compréhensible et respecter les exigences légales en vigueur. Les fournisseurs doivent garantir à leurs salariés une rémunération et des avantages sociaux au moins équivalents aux minimas légaux ou aux standards de branche, en prenant en compte le niveau le plus favorable et les heures supplémentaires.

3. Intégrité et éthique

La Noix Gaillarde est fermement engagée dans la prévention de toute forme de corruption, de fraude ou de blanchiment, et veille à ce que ses activités soient conduites avec éthique, transparence et équité. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent avec la même rigueur et adoptent une conduite professionnelle, équitable et intègre dans l'ensemble de leurs activités. Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques internes de prévention et de détection de la corruption, en cohérence avec les législations locales et internationales. En cas de suspicion de comportement contraire à ces principes, ils sont invités à en informer immédiatement LNG. Par ailleurs, nous attendons de nos partenaires un engagement clair en faveur de pratiques commerciales loyales, dans le respect des règles de concurrence, ainsi qu'un respect strict de la confidentialité des données, des échanges et des informations sensibles partagés dans le cadre de la relation commerciale.



4. Savoir Faire

La Noix Gaillarde s'appuie sur un savoir-faire authentique et exigeant.

Ce savoir-faire, nous le mettons au service d'une vision responsable de notre métier ; sélection rigoureuse des matières premières, relations durables avec les fournisseurs, et attention constante portée à la qualité. Chaque produit que nous transformons est le fruit d'un travail de précision, dans le respect de l'environnement, des hommes et des ressources.

C'est dans cet esprit que nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent ces valeurs d'exigence, d'authenticité et de responsabilité.

Nous privilégions les partenaires qui, comme nous, s'attachent à préserver les savoir-faire locaux et à favoriser les circuits courts lorsque cela est pertinent, à s'approvisionner auprès de filières durables et certifiées (telles que les labels bio, équitables ou environnementaux lorsque cela est possible), et à s'inscrire dans une démarche de qualité et de transparence.

Enfin, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils contribuent activement à réduire l'empreinte carbone globale de nos achats, en optimisant les processus logistiques, en limitant les transports inutiles et en adoptant des solutions à faible impact environnemental.

5. Environnement

Consciente des enjeux climatiques et écologiques, La Noix Gaillarde attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent une approche proactive en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations locales en vigueur en matière environnementale et mettre en œuvre des pratiques responsables à chaque étape de leur activité, tout en garantissant la qualité des produits et des services.

Achat bas carbone

La Noix Gaillarde encourage ses fournisseurs à proposer des produits ou services dont l'impact carbone est réduit. Il est attendu que les partenaires s'informent activement sur l'empreinte carbone de leurs produits et qu'ils transmettent ces données à LNG de manière transparente. Les fournisseurs reconnaissent par ailleurs que LNG pourra intégrer un indicateur carbone dans les conditions d'achats.

D'autre part, les fournisseurs sont invités à optimiser leur consommation d'énergie, en mettant en place des systèmes de maîtrise des flux, des équipements performants et, si possible, des sources d'énergie renouvelables.

Logistique décarbonée

Dans une optique de réduction des émissions liées au transport, les fournisseurs sont invités à privilégier des modes de transport à faibles émissions, ou la mutualisation des flux logistiques. La proximité géographique des fournisseurs est également encouragée : les circuits courts et les partenariats locaux sont favorisés, lorsqu'ils sont compatibles avec la qualité et la disponibilité des produits. LNG manifeste un intérêt pour les démarches mises en place par les transporteurs visant à réduire l'impact carbone de la chaîne logistique.

Emballages responsables

L'objectif est de tendre vers une part croissante d'emballages recyclés ou recyclables. Les fournisseurs s'engagent à fournir, sur simple demande, des informations précises sur la composition et la recyclabilité des emballages, afin de garantir la transparence et d'orienter les choix vers des solutions plus vertueuses.

Réduction et décarbonation des consommations énergétiques

Nous cherchons à réduire notre impact en optimisant nos usages, en limitant le recours aux énergies fossiles et en favorisant des solutions énergétiques plus durables. Nous encourageons nos fournisseurs à adopter cette même logique d'amélioration continue, en mettant en place des actions concrètes pour réduire leur consommation d'énergie, adopter des sources moins émettrices de gaz à effet de serre, et intégrer des principes de sobriété énergétique dans la gestion de leurs activités.

Valorisation et recyclage des déchets

Nous avons engagé une démarche active de réduction des déchets à la source, en favorisant le tri, le réemploi et la valorisation des matières. Cela inclut, entre autres, le reconditionnement des palettes, la réutilisation des emballages, la valorisation des huiles usagées, le compactage des déchets et le traitement des eaux usées. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'inscrivent dans cette même logique et adoptent des pratiques équivalentes. Ensemble, nous contribuons à une chaîne de valeur plus responsable et circulaire.

6. Violation du présent Code

LNG se réserve le droit de mettre fin à sa relation avec un fournisseur ou une autre entité travaillant pour le compte de LNG en cas de violation du présent Code.

Signature de la CHARTE ACHATS RESPONSABLES

Je soussigné(e) (*prénom, nom*) :

Agissant en qualité de (*fonction dans l'entreprise*) :

Représentant légal de la société (*raison sociale*) :

Située (*siège social de l'entreprise*) :

Ville: Code postal:

Pays:

Reconnais avoir reçu et pris connaissance de la « Charte Achats Responsables » de La Noix Gaillarde et m'engage à respecter l'ensemble des dispositions énoncées ainsi que toutes les lois locales et internationales dans le cadre de leurs activités.

M'engage à promouvoir les valeurs de la Charte auprès de nos employés, fournisseurs, partenaires, sous-traitants et veiller ce qu'ils respectent les dispositions de cette Charte.

M'engage à alerter la Noix Gaillarde en cas de conflit entre les dispositions de la Charte Achats Responsable de LNG et les lois applicables ou règlements dans nos pays d'intervention.

Fournirai sur demande de LNG la documentation pertinente prouvant notre conformité avec la Charte Achats Responsable de LNG.

Consens à travailler avec LNG pour évaluer la performance envers ce Code et prendre des mesures correctives si nécessaire.

M'engage à favoriser des actions visant à assurer l'utilisation durable des ressources et à préserver l'environnement.

A :

Le :

Nom, Prénom, fonction du signataire et signature :



REFERENCES ET PISTES DE REFLEXIONS

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

www.un.org/fr/documents/udhr/

Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

www.ilo.org

Pacte Mondial des Nations Unies

www.unglobalcompact.org

Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire Mondiale

www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM

Charte des Bonnes Pratiques régissant la qualité des relations clients-fournisseurs

www.charte-interentreprises.fr

